

Pose de ralentisseurs et vitesse excessive

16^e législature

[Imprimer](#) | [Envoyer par courriel](#) | [Ajouter aux favoris](#) | [S'abonner à cette recherche](#)

[◀ Document précédent](#)

Question écrite n° 05917 de M. Jean-François Longeot (Doubs - UC)

publiée dans le JO Sénat du 23/03/2023 - page 1953

M. Jean-François Longeot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la pose de nombreux ralentisseurs sur les voies de circulation en agglomération. En effet, afin de sécuriser les déplacements routiers, les élus font le choix d'implanter des ralentisseurs afin de diminuer la vitesse excessive de certains conducteurs peu respectueux des limitations de vitesse. Or la multiplication de ces installations pénalise les usagers de la route au quotidien. Ces entraves à la circulation paraissent aberrantes pour bon nombre de nos concitoyens. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend promouvoir davantage une conduite responsable des usagers de la route.

En attente de réponse du Ministère de l'intérieur et des outre-mer